



**BOUCHES-DU-
RHÔNE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL
N°13-2021-182

PUBLIÉ LE 5 JUILLET 2021

Sommaire

Secrétariat Général Commun 13 / SGC 13 Service du Patrimoine, de

I Immobilier et de la Logistique

- 13-2021-07-05-00007 - Arrêté donnant délégation de signature portant sur l'ensemble du département aux membres du corps préfectoral et administrateurs civils lors de leurs permanences et en fixant la période (3 pages) Page 3
- 13-2021-07-05-00002 - Arrêté portant délégation de signature à Madame Marie AUBERT, Préfète déléguée à l'égalité des chances auprès du Préfet de la région Provence-Alpes-Côte d'Azur, Préfet de la zone de défense et de sécurité Sud, Préfet des Bouches-du-Rhône (4 pages) Page 7
- 13-2021-07-05-00004 - Arrêté portant délégation de signature et d'ordonnancement secondaire à Madame Anne LAYBOURNE, sous-préfète, chargée de mission auprès du Préfet de la région Provence-Alpes-Côte d'Azur, Préfet de la zone de défense et de sécurité sud, Préfet des Bouches-du-Rhône, secrétaire générale adjointe de la préfecture des Bouches-du-Rhône (3 pages) Page 12
- 13-2021-07-05-00003 - Arrêté portant délégation de signature et d'ordonnancement secondaire à Madame Juliette TRIGNAT, sous-préfète hors classe, secrétaire générale de la préfecture des Bouches-du-Rhône (3 pages) Page 16

Secrétariat Général Commun 13

13-2021-07-05-00007

Arrêté donnant délégation de signature portant sur l'ensemble du département aux membres du corps préfectoral et administrateurs civils lors de leurs permanences et en fixant la période

**Service du patrimoine, de l'immobilier et de la logistique
Bureau du courrier interministériel**

Affaire suivie par : Nicole ARSANTO
Tél: 04 84 35 48 16
nicole.arsanto@bouches-du-rhone.gouv.fr

RAA n°

Arrêté donnant délégation de signature
portant sur l'ensemble du département
aux **membres du corps préfectoral et administrateurs civils**
lors de leurs **permanences** et en fixant la période

Le Préfet
de la région Provence-Alpes-Côte d'Azur
Préfet de la zone de défense et de sécurité Sud
Préfet des Bouches-du-Rhône

Vu la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions ;

Vu le décret n° 95-486 du 27 avril 1995 relatif aux pouvoirs des sous-préfets ;

Vu le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié, relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et les départements ;

Vu le décret n° 2012-1151 du 15 octobre 2012 relatif à l'organisation et à l'action des services de l'État dans le département des Bouches-du-Rhône ;

Vu le décret du 4 décembre 2018 portant nomination de Madame **Juliette TRIGNAT**, administratrice civile hors classe, en qualité de sous-préfète hors classe, secrétaire générale de la préfecture des Bouches-du-Rhône ;

Vu le décret du 17 juillet 2019 portant nomination de Madame **Florence LEVERINO**, sous-préfète, en qualité de directrice de cabinet du Préfet de la région Provence-Alpes-Côte d'Azur, Préfet de la zone de défense et de sécurité sud, Préfet des Bouches-du-Rhône ;

Vu le décret du 29 juillet 2020 portant nomination de Monsieur **Christophe MIRMAND** en qualité de Préfet de la région Provence-Alpes-Côte d'Azur, Préfet de la zone de défense et de sécurité sud, Préfet des Bouches-du-Rhône ;

Vu le décret du 4 août 2020 portant nomination de Madame **Fabienne ELLUL** en qualité de sous-préfète d'Arles ;

Vu le décret du 13 novembre 2020 portant nomination de Monsieur **Benoît MOURNET**, sous-préfet chargé de mission, en qualité de sous-préfet à la relance auprès du Préfet de la région Provence-Alpes-Côte d'Azur, Préfet de la zone de défense et de sécurité sud, Préfet des Bouches-du-Rhône ;

Vu le décret du 30 décembre 2020 portant nomination de Madame **Anne LAYBOURNE**, sous-préfète, chargée de mission auprès du Préfet de la région Provence-Alpes-Côte d'Azur, Préfet de la zone de défense et de sécurité sud, Préfet des Bouches-du-Rhône ;

Vu le décret du 05 janvier 2021 portant nomination de Monsieur **Bruno CASSETTE** en qualité de sous-préfet d'Aix-en-Provence ;

Vu le décret du 06 mai 2021 portant nomination de Monsieur **Régis PASSERIEUX** en qualité de sous-préfet d'Istres ;

Vu l'arrêté du premier ministre du 25 mars 2019 nommant Madame **Isabelle PANTEBRE**, directrice du travail, en qualité de secrétaire générale pour les affaires régionales auprès du Préfet de la région Provence-Alpes-Côte d'Azur ;

Vu l'arrêté préfectoral n° 13-2020-12-24-001 du 24 décembre 2020 portant organisation des directions, services et bureaux de la préfecture des Bouches-du-Rhône ;

Sur proposition de la secrétaire générale de la préfecture des Bouches-du-Rhône,

A R R E T E

Article 1

Il est institué, dans le département des Bouches-du-Rhône, une permanence préfectorale dont le tour, validé par Monsieur le Préfet, débute à compter de dix-huit heures les vendredis et les veilles de jours fériés et prend fin le lundi ou le lendemain du jour férié à huit heures.

Article 2

Lorsqu'ils assurent la permanence des services de la préfecture déterminée à l'article 1, délégation de signature est donnée à :

- Madame **Juliette TRIGNAT** sous-préfète, secrétaire générale de la préfecture des Bouches-du-Rhône,
- Madame **Fabienne ELLUL**, sous-préfète de l'arrondissement d'Arles,
- Monsieur **Bruno CASSETTE**, sous-préfet de l'arrondissement d'Aix-en-Provence,
- Monsieur **Régis PASSERIEUX**, sous-Préfet de l'arrondissement d'Istres,
- Madame **Florence LEVERINO**, sous-préfète, directrice de cabinet du Préfet de la région Provence-Alpes-Côte d'Azur, Préfet de la zone de défense et de sécurité sud, Préfet des Bouches-du-Rhône,
- Madame **Isabelle PANTEBRE**, secrétaire générale pour les affaires régionales auprès du Préfet de la région Provence-Alpes-Côte d'Azur,
- Monsieur **Benoît MOURNET**, sous-préfet chargé de mission, sous-préfet à la relance auprès du Préfet de la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur, Préfet de la zone de défense et de sécurité sud, Préfet des Bouches-du-Rhône,
- Madame **Anne LAYBOURNE**, sous-préfète, chargée de mission auprès du Préfet de la région Provence-Alpes-Côte d'Azur, Préfet de la zone de défense et de sécurité sud, Préfet des Bouches-du-Rhône, secrétaire générale adjointe de la Préfecture des Bouches-du-Rhône,

à l'effet de signer les décisions préfectorales suivantes pour l'ensemble du département et toutes mesures imposées par l'urgence :

- arrêtés de reconduite à la frontière d'un étranger,
- réadmissions d'un étranger,
- obligations à quitter le territoire,
- décisions relatives au délai de départ volontaire,
- expulsions du territoire,
- assignations à résidence,
- interdictions de retour,
- décisions fixant le pays de destination,
- placements en centre de rétention et demandes de prolongation de rétention,
- arrêtés d'hospitalisation sans consentement, de sortie d'essai et de levée de mesure,
- arrêtés portant mise en quarantaine.

Délégation de signature est également accordée pour la mise en demeure de quitter les lieux en cas d'introduction et de maintien dans le domicile d'autrui et mise en demeure d'évacuation forcée conformément à l'article 38 de la loi du 5 mars 2007 instituant le logement opposable.

Ces arrêtés seront également signés par le sous-préfet de permanence de dix-huit heures (18h00) à huit heures (08h00) durant la semaine précédant sa permanence.

Article 3

L'arrêté numéro 13-2021-05-12-00006 du 12 mai 2021 est abrogé.

Article 4

La secrétaire générale de la préfecture des Bouches-du-Rhône, la directrice de cabinet de la préfecture des Bouches-du-Rhône, les sous-préfets des arrondissements d'Aix-en-Provence, d'Arles et d'Istres, la secrétaire générale adjointe de la préfecture des Bouches-du-Rhône, le sous-préfet à la relance et la secrétaire générale pour les affaires régionales sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture des Bouches-du-Rhône.

Fait à Marseille, le 05 juillet 2021

Le Préfet,

signé

Christophe MIRMAND

Secrétariat Général Commun 13

13-2021-07-05-00002

Arrêté portant délégation de signature à
Madame Marie AUBERT, Préfète déléguée à
l'égalité des chances auprès du Préfet de la
région Provence-Alpes-Côte d'Azur, Préfet de la
zone de défense et de sécurité Sud, Préfet des
Bouches-du-Rhône

**Service du patrimoine, de l'immobilier et de la logistique
Bureau du courrier interministériel**

Affaire suivie par : Nicole ARSANTO
Tél: 04 84 35 48 16
nicole.arsanto@bouches-du-rhone.gouv.fr

RAA n°

Arrêté portant délégation de signature
à **Madame Marie AUBERT**,
Préfète déléguée à l'égalité des chances
auprès du Préfet de la région Provence-Alpes-Côte d'Azur,
Préfet de la zone de défense et de sécurité Sud,
Préfet des Bouches-du-Rhône

Le Préfet
de la région Provence-Alpes-Côte d'Azur
Préfet de la zone de défense et de sécurité Sud
Préfet des Bouches-du-Rhône

Vu le code de la santé publique ;

Vu la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions ;

Vu la loi n° 2004-809 du 13 août 2004 relative aux libertés et aux responsabilités locales ;

Vu l'ordonnance n° 2020-1144 du 16 septembre 2020 relative à l'harmonisation et la simplification des polices des immeubles, locaux et installations ;

Vu le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié, relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et les départements ;

Vu le décret n° 2005-1621 du 22 décembre 2005 relatif aux préfets délégués à l'égalité des chances ;

Vu le décret n° 2005-1646 du 27 décembre 2005 désignant les départements dans lesquels est nommé un préfet délégué à l'égalité des chances ;

Vu le décret n° 2012-1151 du 15 octobre 2012 relatif à l'organisation et à l'action des services de l'État dans le département des Bouches-du-Rhône ;

Vu le décret n° 2015-510 du 7 mai 2015 portant charte de la déconcentration ;

Vu le décret du 4 décembre 2018 portant nomination de Madame **Juliette TRIGNAT**, administratrice civile hors classe, en qualité de sous-préfète hors classe, secrétaire générale de la préfecture des Bouches-du-Rhône ;

Vu le décret du 10 juillet 2019 portant nomination de Madame **Marie AUBERT** en qualité de préfète déléguée à l'égalité des chances auprès du Préfet de la région Provence-Alpes-Côte d'Azur, Préfet de la zone de défense et sécurité Sud, Préfet des Bouches-du-Rhône ;

Vu le décret du 29 juillet 2020 portant nomination de Monsieur **Christophe MIRMAND** en qualité de Préfet de la région Provence-Alpes-Côte d'Azur, Préfet de la zone de défense et de sécurité Sud, Préfet des Bouches-du-Rhône ;

Vu le décret du 30 décembre 2020 portant nomination de Madame **Anne LAYBOURNE**, sous-préfète, chargée de mission auprès du Préfet de la région Provence-Alpes-Côte d'Azur, Préfet de la zone de défense et de sécurité sud, Préfet des Bouches-du-Rhône ;

Vu l'arrêté préfectoral n° 13-2020-12-24-001 du 24 décembre 2020 portant organisation des directions, services et bureaux de la préfecture des Bouches-du-Rhône ;

Sur proposition de la secrétaire générale de la préfecture des Bouches-du-Rhône,

A R R E T E

Article 1

Madame **Marie AUBERT**, préfète déléguée à l'égalité des chances, assiste le Préfet des Bouches-du-Rhône pour toutes les missions concourant à la cohésion sociale, à l'égalité des chances et à la lutte contre les discriminations.

A cette fin, elle est chargée d'animer et de coordonner les relations avec les associations, l'ensemble des acteurs de l'intégration, les dispositifs de l'État dans le domaine de l'emploi en relation avec les entreprises, de l'accompagnement éducatif, du logement et de la rénovation urbaine.

Délégation de signature est également accordée à Madame **Marie AUBERT** à l'effet de coordonner à l'échelon départemental l'accueil des migrants.

Article 2

Délégation de signature est donnée à Madame **Marie AUBERT**, à l'effet de signer, à l'exception de la réquisition du comptable, tous actes, arrêtés, décisions et correspondances concernant, dans le département des Bouches-du-Rhône, les domaines suivants :

- la mise en œuvre de la politique de la ville, et notamment les arrêtés ou conventions portant attributions de subventions de l'État,
- la cohésion sociale,
- la rénovation urbaine, et notamment les arrêtés ou conventions portant attributions de subventions,
- l'égalité des chances,
- la lutte contre les discriminations,
- le suivi de la situation des rapatriés dans le département des Bouches-du-Rhône,
- la coordination de l'action de l'État en matière d'hébergement d'urgence (période hivernale, intempéries, sinistres...).

Délégation de signature est en particulier accordée à Madame **Marie AUBERT** pour ce qui concerne la demande d'octroi du concours de la force publique pour l'exécution des jugements d'expulsion et d'évacuation de campements illicites.

Délégation de signature est également accordée à Madame **Marie AUBERT** pour la mise en demeure de quitter les lieux en cas d'introduction et de maintien dans le domicile d'autrui et mise en demeure d'évacuation forcée conformément à l'article 38 de la loi du 5 mars 2007 instituant le logement opposable.

Délégation de signature est accordée à Madame **Marie AUBERT** pour la coordination de la lutte contre l'habitat indigne et notamment les actions en faveur de l'élaboration de projets entre l'État et les collectivités territoriales, en partenariat avec les différents acteurs du logement, de l'insertion et de l'action sociale, mise en place de dispositifs de suivi de ces actions et signature les concrétisant, signature des arrêtés relevant des situations d'insalubrité visées au 4° de l'article L 511-2 du code de la construction et de l'habitation, aux articles L 1331-22 à L 1331-24 et L 1334-2 du code de la santé publique et constitutifs de mesures de polices définies au titre 1er du Livre V du code de la construction et de l'habitation, et des mesures d'urgence prévues par l'article L 1311-4 du code de la santé publique.

Madame **Marie AUBERT** disposera en tant que de besoin des services de la Préfecture et des directions départementales ainsi que des services de l'agence régionale de santé en ce qu'ils participent à ces actions.

Délégation de signature est également accordée à Madame **Marie AUBERT** pour ce qui concerne les pièces comptables se rapportant aux services du préfet délégué à l'égalité des chances (notamment les expressions de besoins et les contrats) et l'octroi des congés annuels et RTT du personnel de son service.

Article 3

Délégation de signature est donnée à Monsieur **Sébastien ODDONE**, directeur de cabinet de Madame **Marie AUBERT**, préfète déléguée à l'égalité des chances, à l'effet de signer dans le cadre de ses attributions :

- les correspondances ne comportant ni décisions, ni instructions générales,
- les expressions de besoin NEMO et pièces comptables d'un montant inférieur ou égal à 2 500 euros,
- l'octroi des congés annuels et RTT du personnel du cabinet et des délégués du préfet.

Article 4

En cas d'absence ou d'empêchement de Madame **Marie AUBERT**, la délégation qui lui est conférée par le présent arrêté sera exercée par Madame **Juliette TRIGNAT**, secrétaire générale de la préfecture des Bouches-du-Rhône.

Article 5

En cas d'absence ou d'empêchement concomitant de Madame **Marie AUBERT** et de Madame **Juliette TRIGNAT**, les présentes délégations seront exercées par Madame **Anne LAYBOURNE**, secrétaire générale adjointe de la préfecture des Bouches-du-Rhône.

Article 6

En application de l'article 45-1 du décret 2004-374 du 29 avril 2004 modifié, relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et départements, la suppléance des fonctions de Préfet dans le département des Bouches-du-Rhône est assurée par Madame **Marie AUBERT**, préfète déléguée à l'égalité des chances.

En cas d'absence ou d'empêchement de Madame **Marie AUBERT**, la suppléance est assurée par Madame **Juliette TRIGNAT**, secrétaire générale de la préfecture des Bouches-du-Rhône, ou par Madame **Anne LAYBOURNE**, secrétaire générale adjointe de la préfecture des Bouches-du-Rhône.

Article 7

L'arrêté numéro 13-2021-01-20-006 du 20 janvier 2021 est abrogé.

Article 8

La préfète déléguée à l'égalité des chances, la secrétaire générale de la préfecture des Bouches-du-Rhône et la secrétaire générale adjointe de la préfecture des Bouches-du-Rhône sont chargées, chacune en ce qui la concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture des Bouches-du-Rhône.

Fait à Marseille, le 05 juillet 2021

Le Préfet,

signé

Christophe MIRMAND

Secrétariat Général Commun 13

13-2021-07-05-00004

Arrêté portant délégation de signature et d'ordonnancement secondaire à Madame Anne LAYBOURNE, sous-préfète, chargée de mission auprès du Préfet de la région Provence-Alpes-Côte d'Azur, Préfet de la zone de défense et de sécurité sud, Préfet des Bouches-du-Rhône, secrétaire générale adjointe de la préfecture des Bouches-du-Rhône



**PRÉFET
DES BOUCHES-
DU-RHÔNE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Secrétariat général commun

**Service du patrimoine, de l'immobilier et de la logistique
Bureau du courrier interministériel**

Affaire suivie par : Nicole ARSANTO
Tél: 04 84 35 48 16
nicole.arsanto@bouches-du-rhone.gouv.fr

RAA n°

Arrêté portant délégation de signature
et d'ordonnancement secondaire
à **Madame Anne LAYBOURNE**,
sous-préfète,
chargée de mission auprès du Préfet de la région Provence-Alpes-Côte d'Azur,
Préfet de la zone de défense et de sécurité sud,
Préfet des Bouches-du-Rhône,
secrétaire générale adjointe de la préfecture des Bouches-du-Rhône

Le Préfet
de la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur
Préfet de la zone de défense et de sécurité Sud
Préfet des Bouches-du-Rhône

Vu la loi organique n° 01-692 du 1^{er} août 2001 modifiée relative aux lois de finances ;

Vu la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions ;

Vu le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié, relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et les départements ;

Vu le décret n° 2009-1671 du 28 décembre 2009 portant sur l'expérimentation de la déconcentration des décisions individuelles relatives aux demandes d'acquisition de la nationalité française ;

Vu le décret n° 2009-1725 du 30 décembre 2009 modifiant certaines dispositions relatives aux délégations de pouvoir en matière de recrutement et de gestion de certains personnels du ministère de l'intérieur ;

Vu le décret n° 2012-1151 du 15 octobre 2012 relatif à l'organisation et à l'action des services de l'État dans le département des Bouches-du-Rhône ;

Vu le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique ;

Vu le décret n° 2015-510 du 7 mai 2015 portant charte de la déconcentration ;

Vu le décret du 4 décembre 2018 portant nomination de Madame **Juliette TRIGNAT**, administratrice civile hors classe, en qualité de sous-préfète hors classe, secrétaire générale de la préfecture des Bouches-du-Rhône ;

Vu le décret du 17 juillet 2019 portant nomination de Madame **Florence LEVERINO**, sous-préfète, en qualité de directrice de cabinet du Préfet de la région Provence-Alpes-Côte d'Azur, Préfet de la zone de défense et de sécurité sud, Préfet des Bouches-du-Rhône,

Vu le décret du 29 juillet 2020 portant nomination de Monsieur **Christophe MIRMAND** en qualité de Préfet de la région Provence-Alpes-Côte d'Azur, Préfet de la zone de défense et de sécurité sud, Préfet des Bouches-du-Rhône ;

Vu le décret du 30 décembre 2020 portant nomination de Madame **Anne LAYBOURNE**, sous-préfète, chargée de mission auprès du Préfet de la région Provence-Alpes-Côte d'Azur, Préfet de la zone de défense et de sécurité sud, Préfet des Bouches-du-Rhône ;

Vu l'arrêté préfectoral n° 13-2020-12-24-001 du 24 décembre 2020 portant organisation des directions, services et bureaux de la préfecture des Bouches-du-Rhône ;

Sur proposition de la secrétaire générale de la préfecture des Bouches-du-Rhône,

A R R E T E

Article 1

Au niveau départemental, délégation de signature est donnée à Madame **Anne LAYBOURNE**, chargée de mission auprès du Préfet de la région Provence-Alpes-Côte d'Azur, Préfet de la zone de défense et de sécurité sud, Préfet des Bouches-du-Rhône, en tant que secrétaire générale adjointe de la préfecture des Bouches-du-Rhône, à l'effet de signer tous actes, arrêtés, décisions, circulaires, rapports et correspondances relevant des attributions de l'État dans le département des Bouches-du-Rhône à l'exception :

- des réquisitions de la force armée,
- des actes de réquisition du comptable,
- des arrêtés de conflit.

Délégation de signature est en particulier conférée à Madame **Anne LAYBOURNE** pour ce qui concerne la demande d'octroi du concours de la force publique pour l'exécution des jugements d'expulsion locative.

Délégation de signature est également accordée à Madame **Anne LAYBOURNE** pour la mise en demeure de quitter les lieux en cas d'introduction et de maintien dans le domicile d'autrui et mise en demeure d'évacuation forcée conformément à l'article 38 de la loi du 5 mars 2007 instituant le logement opposable.

Article 2

Délégation est donnée à Madame **Anne LAYBOURNE**, chargée de mission auprès du Préfet de la région Provence-Alpes-Côte d'Azur, Préfet de la zone de défense et de sécurité sud, Préfet des Bouches-du-Rhône, en tant que secrétaire générale adjointe de la préfecture des Bouches-du-Rhône, à l'effet de signer, l'ensemble des actes nécessaires au pilotage des unités opérationnelles dont le Préfet du département des Bouches-du-Rhône est responsable.

Article 3

Délégation est donnée à Madame **Anne LAYBOURNE**, chargée de mission auprès du Préfet de la région Provence-Alpes-Côte d'Azur, Préfet de la zone de défense et de sécurité sud, Préfet des Bouches-du-Rhône, en tant que secrétaire générale adjointe de la préfecture des Bouches-du-Rhône, en qualité d'ordonnateur

secondaire délégué, pour tous les actes relatifs à l'exécution financière des recettes et des dépenses de l'État.

Article 4

En cas d'absence ou d'empêchement concomitant de Madame **Anne LAYBOURNE**, secrétaire générale adjointe, et de Madame **Juliette TRIGNAT**, secrétaire générale, les présentes délégations seront exercées par Madame **Florence LEVERINO**, sous-préfète, directrice de cabinet du Préfet des Bouches-du-Rhône.

Article 5

L'arrêté numéro 13-2021-01-20-002 du 20 janvier 2021 est abrogé.

Article 6

La secrétaire générale de la préfecture des Bouches-du-Rhône, la secrétaire générale adjointe de la préfecture des Bouches-du-Rhône et la directrice de cabinet de la préfecture des Bouches-du-Rhône sont chargées, chacune en ce qui la concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture des Bouches-du-Rhône.

Fait à Marseille, le 05 juillet 2021

Le Préfet,

signé

Christophe MIRMAND

Secrétariat Général Commun 13

13-2021-07-05-00003

Arrêté portant délégation de signature et d'ordonnancement secondaire à Madame Juliette TRIGNAT, sous-préfète hors classe, secrétaire générale de la préfecture des Bouches-du-Rhône

**Service du patrimoine, de l'immobilier et de la logistique
Bureau du courrier interministériel**

Affaire suivie par : Nicole ARSANTO
Tél: 04 84 35 48 16
nicole.arsanto@bouches-du-rhone.gouv.fr

RAA n°

Arrêté portant délégation de signature et d'ordonnancement secondaire
à **Madame Juliette TRIGNAT**,
sous-préfète hors classe,
secrétaire générale de la préfecture des Bouches-du-Rhône

Le Préfet
de la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur
Préfet de la zone de défense et de sécurité Sud
Préfet des Bouches-du-Rhône

Vu la loi organique n° 01-692 du 1^{er} août 2001 modifiée relative aux lois de finances ;

Vu la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions ;

Vu le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié, relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et les départements ;

Vu le décret n° 2009-1671 du 28 décembre 2009 portant sur l'expérimentation de la déconcentration des décisions individuelles relatives aux demandes d'acquisition de la nationalité française ;

Vu le décret n° 2009-1725 du 30 décembre 2009 modifiant certaines dispositions relatives aux délégations de pouvoir en matière de recrutement et de gestion de certains personnels du ministère de l'intérieur ;

Vu le décret n° 2012-1151 du 15 octobre 2012 relatif à l'organisation et à l'action des services de l'État dans le département des Bouches-du-Rhône ;

Vu le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique ;

Vu le décret n° 2015-510 du 7 mai 2015 portant charte de la déconcentration ;

Vu le décret du 4 décembre 2018 portant nomination de Madame **Juliette TRIGNAT**, administratrice civile hors classe, en qualité de sous-préfète hors classe, secrétaire générale de la préfecture des Bouches-du-Rhône ;

Vu le décret du 17 juillet 2019 portant nomination de Madame **Florence LEVERINO**, sous-préfète, en qualité de directrice de cabinet du Préfet de la région Provence-Alpes-Côte d'Azur, Préfet de la zone de défense et de sécurité sud, Préfet des Bouches-du-Rhône ;

Vu le décret du 29 juillet 2020 portant nomination de Monsieur **Christophe MIRMAND** en qualité de Préfet de la région Provence-Alpes-Côte d'Azur, Préfet de la zone de défense et de sécurité Sud, Préfet des Bouches-du-Rhône ;

Vu le décret du 30 décembre 2020 portant nomination de Madame **Anne LAYBOURNE**, sous-préfète, chargée de mission auprès du Préfet de la région Provence-Alpes-Côte d'Azur, Préfet de la zone de défense et de sécurité sud, Préfet des Bouches-du-Rhône ;

Vu l'arrêté préfectoral n° 13-2020-12-24-001 du 24 décembre 2020 portant organisation des directions, services et bureaux de la préfecture des Bouches-du-Rhône ;

Sur proposition de la secrétaire générale de la préfecture des Bouches-du-Rhône,

A R R E T E

Article 1

Au niveau départemental, délégation de signature est conférée à Madame **Juliette TRIGNAT**, secrétaire générale de la préfecture des Bouches-du-Rhône, à l'effet de signer tous actes administratifs, arrêtés, décisions, circulaires, rapports et correspondances relevant des attributions de l'État dans le département des Bouches-du-Rhône à l'exception :

- des réquisitions de la force armée,
- des actes de réquisition du comptable public,
- des arrêtés de conflit.

Délégation de signature est en particulier conférée à Madame **Juliette TRIGNAT** pour ce qui concerne la demande d'octroi du concours de la force publique pour l'exécution des jugements d'expulsion locative.

Délégation de signature est également accordée à Madame **Juliette TRIGNAT** pour la mise en demeure de quitter les lieux en cas d'introduction et de maintien dans le domicile d'autrui et mise en demeure d'évacuation forcée conformément à l'article 38 de la loi du 5 mars 2007 instituant le logement opposable.

Article 2

Délégation est conférée à Madame **Juliette TRIGNAT**, secrétaire générale de la préfecture des Bouches-du-Rhône, à l'effet de signer l'ensemble des actes nécessaires au pilotage des unités opérationnelles dont le Préfet du département des Bouches-du-Rhône est responsable.

Article 3

Délégation est conférée à Madame **Juliette TRIGNAT**, secrétaire générale de la préfecture des Bouches-du-Rhône, en qualité d'ordonnateur secondaire délégué, pour tous les actes relatifs à l'exécution financière des recettes et des dépenses de l'État.

Article 4

En cas d'absence ou d'empêchement concomitant de Madame **Juliette TRIGNAT**, secrétaire générale, et de Madame **Anne LAYBOURNE**, secrétaire générale adjointe, les présentes délégations seront exercées par Madame **Florence LEVERINO**, sous-préfète, directrice de cabinet du Préfet des Bouches-du-Rhône.

Article 5

L'arrêté numéro 13-2021-01-20-003 du 20 janvier 2021 est abrogé.

Article 6

La secrétaire générale de la préfecture des Bouches-du-Rhône, la secrétaire générale adjointe de la préfecture des Bouches-du-Rhône et la directrice de cabinet de la préfecture des Bouches-du-Rhône sont chargées, chacune en ce qui la concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture des Bouches-du-Rhône.

Fait à Marseille, le 05 juillet 2021

Le Préfet,

signé

Christophe MIRMAND